

COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal **du 27 février 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 février à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fernand CROCFER, Maire en suite de convocation du 18 février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM DEHAINE Françoise, GODIN Clotilde, MARTINÉ Daniel, DALLA MOTTA Guiseppe, ELOY Jean-Charles, FERMAUT Yann, POTDEVIN Frédéric.

Étaient absents : MM. USMIAL Philippe et FISTEBERG Fabrice.

Aide sociale : Secours Exceptionnels

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée des situations suivantes :

M. COURBET Francis demande un complément de charbon à la suite de l'aide reçue en 2019 soit 1230 €.

Le conseil décide de lui attribuer un secours équivalent à 500 kg de charbon sous condition qu'il entame des démarches auprès d'une assistante sociale.

Madame KAMER Josiane souhaite avoir un secours à la suite d'un endettement de 1951,89 € (difficulté dans la gestion de son budget).

Le conseil décide de lui attribuer un secours de 399 € correspondant aux taxes d'habitation et foncières dues.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Aménagement des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2020 - 2021

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui a élargi les possibilités de dérogations et a permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et 3 après-midis.

Les organisations du temps scolaire étant arrêtées au maximum pour une durée de trois ans, il convient de décider de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée scolaire 2020.

Après la prise en compte de ces divers éléments, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour la rentrée de septembre 2020, une dérogation pour de nouveaux rythmes scolaires sur 8 demi-journées réparties **sur 4 jours**, avec les horaires suivants pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- 09h00 - 12h00 : enseignement
- 14h00 - 17h00 : enseignement

Travaux

Elagage

3 devis :	- SARL Jardin conseil	: 5700 €
	- B. DEGARDIN	: 3604 €
	- DHAINE	: 1944 €

Le conseil décide de choisir l'entreprise DHAINE.

Salle polyvalente : estimation

Devis pour l'installation d'un chauffage gaz : 32 644,02 € TTC

Une subvention peut être attribuée par la FDE62.

Remboursement d'une location de salle

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'Assemblée d'une annulation concernant la location de la salle polyvalente après versement d'un acompte de 70 € par Monsieur et Madame Pascal MAILLET domiciliée à Boiry-Notre-Dame (62). Il évoque les raisons de cette annulation et demande à l'assemblée de décider du remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE le remboursement de la somme versée, à savoir 70 € à Monsieur et Madame Pascal MAILLET.

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

08h00 – 10h30	: DEHAINE Françoise, CANIS Claire, CLAIRET Yves
10h30 – 13h00	: FERMAUT Yann, GODIN Clotilde, VALETTE David
13h00 – 15h30	: ELOY Jean-Charles, MAILLET Séverine, LECLERCQ Olivier
15h30 – 18h00	: MARTINÉ Daniel, CRETON Tatiana, GODIN Clotilde

Renouvellement de bail pour la location du château d'eau

A la société SNEF pour le compte d'ORANGE ; durée 12 ans ; reconduction tacite de 6 ans ; préavis de 24 mois. Loyer annuel de 3287 € nets ; indice : 1%

Accepté à l'unanimité

DIVERS

- Ecole de musique de l'ERIM : prêt de salle le 11 mars (16h30-19h00)
- Colis de Noël des aînés : courrier de remerciements de M. Jacques CAPLIER, 9 rue de l'Eglise.
- Félicitations de M. Pierre GEORGET à M. Daniel MARTINÉ pour la réalisation du bulletin communal.

Le Maire,
Fernand CROCFER

